

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE
Direction des libertés publiques
et des collectivités territoriales
Bureau des collectivités territoriales et des élections

Digne-les-Bains, le 28 AVR. 2017

ARRETE PREFECTORAL N° 2017- 118-007

portant modification de l'arrêté n° 2017-090-106 du 31 mars 2017
portant constitution de la commission de recensement des votes du
département des Alpes-de-Haute-Provence à l'occasion de
l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017

LE PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU le code électoral ;
- VU la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel ;
- VU le décret n° 2001-2013 du 8 mars 2001 portant application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel modifié et notamment ses articles 22 et suivants ;
- VU le décret n° 2017-223 du 4 février 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République ;
- VU l'arrêté n° 2017-090-106 du 31 mars 2017 portant constitution de la commission de recensement des votes du département des Alpes-de-Haute-Provence à l'occasion de l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017
- VU l'ordonnance en date du 28 avril 2017 de la Première Présidente de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence modifiant l'ordonnance du 13 mars 2017 portant désignation des membres de la commission de recensement des votes du département des Alpes-de-Haute-Provence à l'occasion de l'élection du Président de la République ;
- Considérant** qu'un des membres de la commission de recensement des votes est empêché le 8 mai 2017 et qu'il convient donc d'en modifier la composition ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2017-090-106 du 31 mars 2017 portant constitution de la commission de recensement des votes du département des Alpes-de-Haute-Provence à l'occasion de l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017 est modifié ainsi qu'il suit :

« La commission de recensement des votes du département est constituée ainsi qu'il suit :

• *Président :*

Monsieur Jean-Paul Risterucci, Président du Tribunal de Grande instance de Digne-les-Bains ;

• *Membres :*

Madame Emmanuelle Libertino, Juge au Tribunal de Grande instance de Digne-les-Bains ;

Madame Dina Dubois, juge des enfants au Tribunal de Grande instance de Digne-les-Bains. »

Article 2 : Le reste de l'arrêté n° 2017-090-106 du 31 mars 2017 portant constitution de la commission de recensement des votes du département des Alpes-de-Haute-Provence à l'occasion de l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017 est sans changement

Article 3 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et sera notifié au Président et aux membres de la commission

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale,



Myriam GARCIA